

Forum de réflexion et de partage
sur la problématique et les enjeux
d'une politique foncière, levier d'un
développement rural durable.

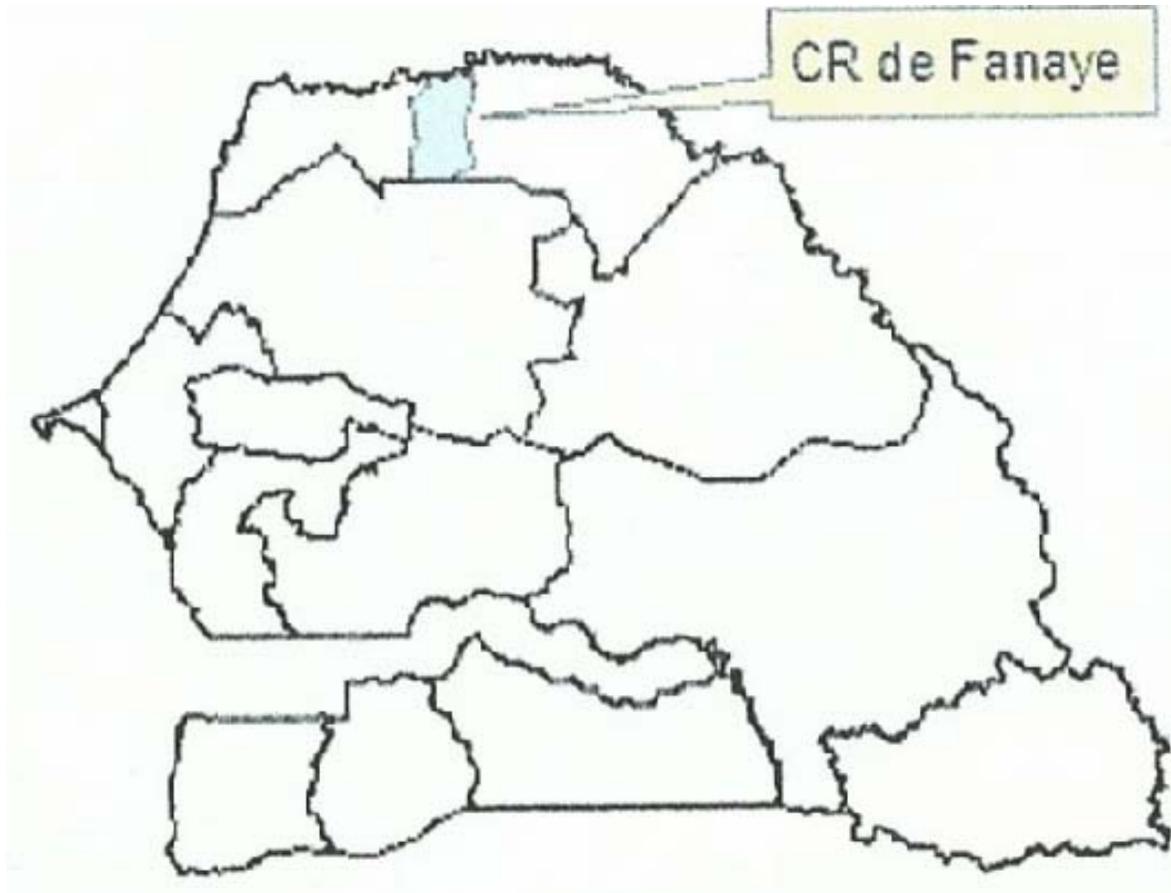
Dakar 29 Mai 2012

Le Panel de Fanaye

Collectif pour la Défense des terres de Fanaye

Présentation de la Communauté Rurale de Fanaye

Situation géographique

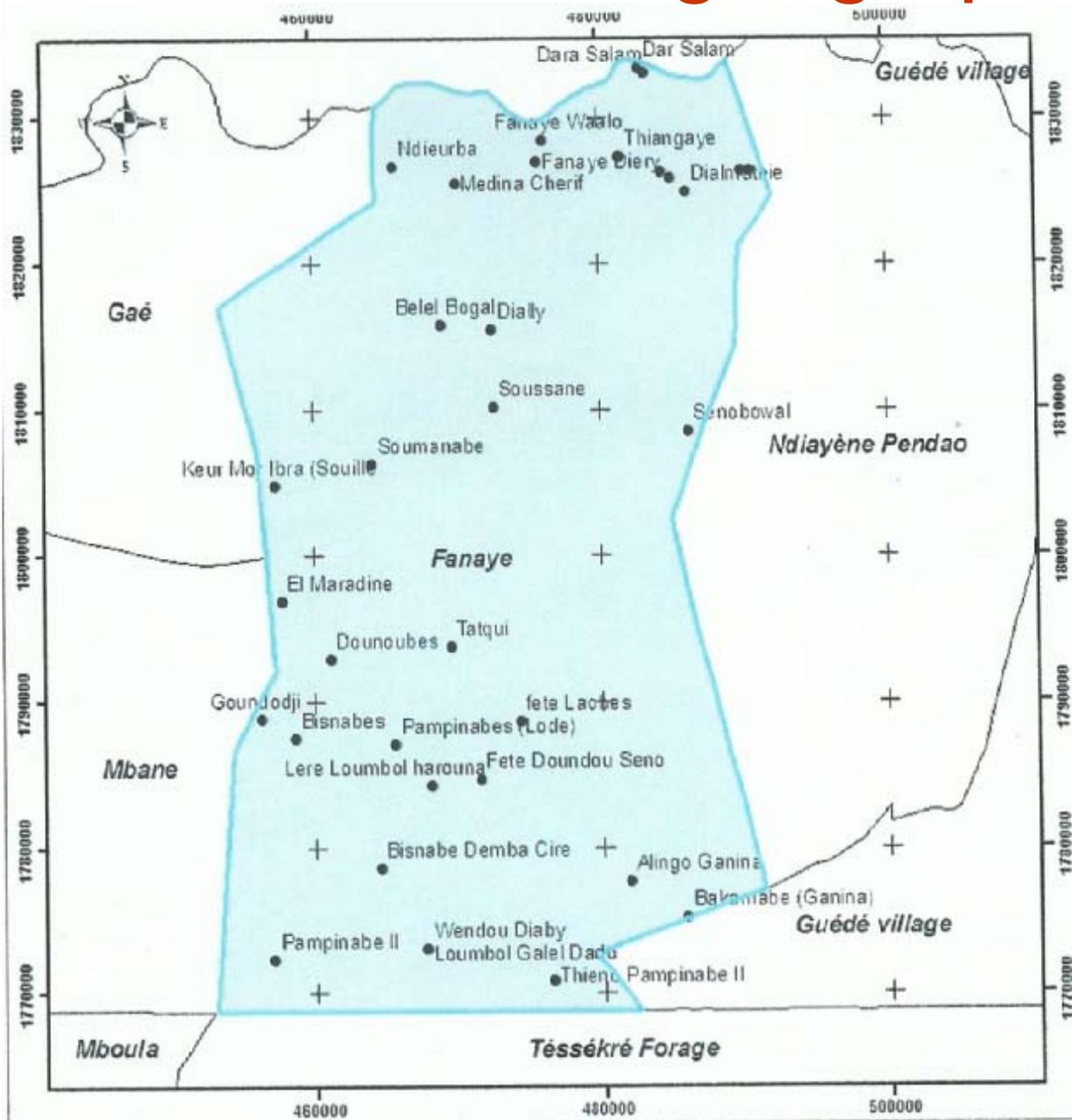


La Communauté Rurale de Fanaye est située dans l'Arrondissement de Thillé Boubacar, Département de Podor.

Superficie totale: 185.100 ha

Population: environ 32.000 habitants.

Situation géographique



Plusieurs hameaux
(plus d'une centaine)
ne sont pas
représentés ici!

Légende

- Autres Communautés Rurales
- villages de la CR de Fanaye
- Communauté Rurale de Fanaye

0 5 500 11 000 22 000
Km

Répartition des terres

Superficie totale de la Communauté Rurale de Fanaye

185.100 ha

- 👉 terres du walo (tout confondu) : 20.361 ha (soit 11%) ;
- 👉 terres du jeeri : 164.739 ha (soit 89%).

Structuration / affectation des terres:

- 👉 terres cultivables et parcours bétail: 62.934 ha (soit 34 %) ;
- 👉 forêts réservées: 122.166 ha (soit 66%).

Activités:

- 👉 agriculture;
- 👉 élevage;
- 👉 pêche, commerce, artisanat, etc.

NB: A l'ouest de la CR se trouve Mbane, célèbre par ses problèmes fonciers avec une superficie distribuée supérieure à l'assiette foncière existante.

Les activités agricoles

Agriculture irriguée : concentrée dans la zone du walo, aux abords du fleuve Sénégal et de son défluent (Ngalanka).

Agriculture sous pluie: pratiquée dans le diéri, elle connaît une baisse d'intensité.

Les produits cultivés sont principalement :

👉 **Céréales** (riz, maïs, mil)

👉 **Légumes** (tomate, oignon, patate, piment, gombo, niébé, potirons)

👉 **Fruit** (melon, banane, etc.)

NB: 1 - Forte présence des femmes dans ce secteur

2 - Absence d'infrastructures pour la conservation et la transformation des produits.

L'élevage

La plus grande partie de la Communauté Rurale est constituée d'une zone pastorale, avec une végétation sahélienne.

L'élevage qui y est pratiqué est extensif.

On dénombre dans la CR:

👉 plus de 106.000 bovins

👉 plus de 76.000 ovins et caprins

Le développement de cette activité souffre principalement :

👉 du manque de points d'eau avec comme conséquence une longue transhumance (plusieurs mois dans l'année)

👉 de l'absence d'infrastructures pour la conservation et la transformation du lait et de la viande.

Autres activités économiques

👉 pêche

👉 petit commerce

👉 artisanat

👉 etc.

Accaparement de terres à Fanaye:

**Projet SENETHANOL
ou destruction de modes de vie**

Des délibérations abusives et illégales

Attribution d'un terrain d'une superficie de 20.000 ha à la société SENETHANOL:

- 👉 au prix de 2,5 FCFA le m²
- 👉 pour un projet de production d'éthanol à partir de la culture de la patate douce (subitement devenu production de tournesol).
- 👉 vice de forme dans la procédure d'attribution
- 👉 signataires du protocole d'accord n'ayant aucune légitimité pour le faire
- 👉 défaillance de l'administration locale
- 👉 absence de concertation préalable avec les populations
- 👉 non prise en compte des contestations des populations
- 👉 absence d'études d'impact environnemental, sociologique,¹⁰...

Incohérence et opacité du Projet

20 juillet 2010 : accord de principe du PCR pour attribuer 20.000 ha de terres à la société SENETHANOL

30 mars 2011 : signature du protocole d'accord entre SENETHANOL et le PCR (**illettré!**) ;

30 mai 2011 : avis favorable du Ministre de l'Agriculture pour l'attribution des 20.000 ha sous réserve qu'elle soit progressive et s'étende de 2011 à 2015.

15 juin 2011 : attribution par le Conseil Rural, malgré le vice de forme, de 300 ha.

20 juin 2011: approbation de la délibération par le sous-préfet sans attendre le délai de 15 jours requis.

27 août 2011 : le PCR établit une fausse délibération attribuant à SENETHANOL les 19700 ha restant, sans décision du Conseil Rural

Des conséquences désastreuses

- 👉 occupation de 32 % des terres cultivables et parcours bétail de la communauté rurale (le projet est situé dans une Zone Agropastorale à Priorité Elevage - ZAPE);
- 👉 déguerpissement de cinquante six (56) hameaux et six (06) villages officiels;
- 👉 expropriation d'exploitations familiales;
- 👉 disparition d'espaces de pâture pour le bétail, de lacs et de forêts classées;
- 👉 restriction des perspectives d'investissement des populations autochtones.

Des conséquences désastreuses

- 👉 privation de la CR de zones d'extension à usage d'habitation;
- 👉 utilisation de l'eau du Ngalanka qui **déjà** tarit à certaines périodes de l'année
 - ⇒ mise en péril des cultures irriguées familiales;
- 👉 scission de la communauté rurale en deux parties distinctes: nomades au sud et sédentaires au nord (**mur de Berlin!**);
- 👉 remise en cause du mode de vie des populations.

Missions du collectif

- 👉 lutter contre l'accaparement des terres de la CR avec les ONG partenaires
- 👉 sensibiliser les autorités administratives sur le danger du projet SENETHANOL
- 👉 œuvrer à restaurer la paix

Actions du collectif (1)

👉 réunions de concertation et de sensibilisation avec les chefs de village, les autorités religieuses et coutumières et les partenaires (CRAFS).

👉 22 juin 2011 : saisine du Président de la République par un collectif de chefs de villages avec ampliation au Sous-préfet, au Préfet, au Gouverneur et à tous les ministres concernés.

👉 30 juillet 2011 : réunion de conciliation à Fanaye

👉 30 juillet 2011: marche de protestation et de sensibilisation sur les dangers du projet

Actions du collectif (2)

👉 1er octobre 2011 : marche pacifique à Fanaye et remise du mémorandum aux autorités administratives (Ministre des Collectivités Locales, Gouverneur, Préfet, Sous-préfet).

👉 12 novembre 2011 : présentation de condoléances et échanges avec les populations suite aux événements meurtriers survenus le 26 octobre 2011.

👉 22 novembre 2011 : audience avec le Président de la République et décision de délocalisation du projet.

Exigences du collectif

- 👉 annulation des délibérations illégales d'affectation des 20.000 ha;
- 👉 destitution du PCR de Fanaye et sa poursuite pour faux, usage de faux, abus de pouvoir, incitation à la violence ayant abouti à mort d'hommes ;
- 👉 engagement de poursuites judiciaires contre les promoteurs du projet pour destruction de forêts entières et incitation à la violence ayant abouti à mort d'hommes ;
- 👉 prise en charge des blessés et dédommagement des familles des victimes.
- 👉 réfection de la Maison communautaire.

Recommandations pour l'amélioration des conditions de vie des populations de la CR de Fanaye

Les principales recommandations

👉 La sécurisation des terres

👉 La modernisation de l'agriculture

👉 La modernisation de l'élevage

Sécuriser les terres

- 👉 Former les élus locaux à la gestion foncière et ses enjeux;
- 👉 Créer des cadres de concertation entre l'administration territoriale, les élus locaux, les populations et les organisations de société civile pour prévenir les conflits;
- 👉 Améliorer au besoin le cadre juridique (loi sur le domaine national);
- 👉 Favoriser l'émergence des exploitations familiales;

Moderniser l'agriculture

- 👉 Faciliter l'accès au financement des paysans et des organisations paysannes, pour l'accès aux équipements modernes;
- 👉 Implanter des infrastructures hydrauliques dans les zones éloignées des cours d'eau:
 - ✓ stations de pompage solaire pour l'irrigation goutte-à-goutte;
 - ✓ revitalisation des lacs;
 - ✓ créations de bassins de rétention;
- 👉 Implanter des infrastructures pour la conservation et la transformation des produits agricoles;
 - 👉 Créer de zones de production agricole, en combinaison avec un élevage intensif pour fixer les populations.

Moderniser l'élevage

Développer un **élevage intensif** par:

- 👉 le développement de fermes individuelles ou collectives;
- 👉 l'implantation d'infrastructures de conservation et de transformation des produits d'élevage (lait, viande);
- 👉 le développement des cultures fourragères;
- 👉 l'accès des éleveurs au financement;
- 👉 la multiplication des points d'eau (forages, bassins,...);
- 👉 la lutte efficace contre les feux de brousse.

Remerciements

Le Collectif pour la Défense des Terres de Fanaye remercie:
les populations des CR de Fanaye et de Ndiayène Pendaw pour
leur engagement sans faille dans la défense de leur droit,

👉 les partenaires membres du **CRAFS** et plus particulièrement

ENDA-PRONAT,

👉 les ressortissants de la CR de Fanaye,

👉 les chefs religieux et coutumiers,

👉 la presse nationale et étrangère,

👉 toutes les bonnes volontés.





























